

## “ON DISCRIMINE NOS JEUNES au profit de médecins étrangers”

 Georges Dallemagne constate qu'il y a dans notre pays “presque autant de spécialistes formés à l'étranger qu'en Belgique”.

► “Non, la Wallonie ne forme pas trop de spécialistes”, assène Georges Dallemagne (CDH), dans un désir de tordre le coup aux assertions de Maggie De Block (Open Vld), qui estime qu'il y a trop de candidats médecins en Wallonie.

La ministre de la Santé présente un point commun avec le député fédéral bruxellois: tous deux ont exercé la médecine. La comparaison s'arrêtera là.

“Je vois des jeunes candidats belges qui se font morfler en masse aux examens d'entrée en faculté de médecine, où il y a près de 80% de taux d'échec... Avoir limité l'accès à nos jeunes étudiants n'a pas de sens tant que l'on ne contingente pas le nombre de médecins formés à l'étranger qui peuvent exercer en Belgique! Les médecins européens reçoivent automatiquement leur numéro Inami. C'est totalement aberrant! On organise la discrimination de nos propres jeunes, au profit de médecins formés à l'étranger”, regrette Georges Dallemagne au cours d'un moment de répit, quelque part entre son accession surprise à la tête de liste CDH bruxelloise à la Chambre et une prise de bec par presse interposée avec Francis Delpérée.

Georges Dallemagne estime le sort réservé aux jeunes recalés est d'autant plus injuste qu'il juge la partie de l'examen d'entrée relative à la communication et à l'empathie “farfelue et sans

équivalent nulle part dans le monde”. Le nombre

de places serait par ailleurs trop strictement limité. Et ce,

alors que le nombre de numéros

Inami attribués à des médecins étrangers

européens, lui, ne l'est pas.

“On décourage notre jeunesse. Certains étudiants choisissent, par dépit, de devenir infirmiers. D'autres vont étudier dans une faculté de médecine roumaine.”

Selon les dernières données disponibles (Cfr: cellule planification des professionnels des soins de santé), la proportion de médecins spécialistes étrangers recevant l'agrément en Communauté française était en

passé de rattraper celle des spécialistes

belges. Moins de 10% étaient don-

nés à des étrangers en 2004. En

2013, leur proportion atteignait les

45%. “Les courbes se

sont probablement rejointes depuis. Mais comme par hasard,

depuis plus de 5 ans, ces chiffres ne sont plus publiés. J'ai pourtant envoyé 8 courriers pour les obtenir. Il y a désormais presque

autant de médecins formés à l'étranger qu'en Belgique”, constate Georges Dallemagne. “L'ar-

gument de Maggie De Block est donc faux. On ne forme pas trop de spécialistes car la plupart viennent de l'étranger.”

Le Bruxellois rappelle que la Wallonie a “absolument besoin de plus de généralistes” car “139 communes wallonnes sont en pénurie”.

**UN PROJET DE** loi porté par Catherine Fonck (CDH) a été

adopté en février dernier pour enfin limiter le nombre de mé-

decins et de dentistes formés dans une université étrangère.

Pour être appliqué, un arrêté royal doit cependant encore être

pris par la ministre. “Le délai prévu est de deux ans. Or, on n'a pas ce temps! L'enjeu est de convaincre Maggie De Block de passer

cet arrêté avant la fin de la législature. On a perdu assez de temps.”

Selon les données de la DG soins de santé du SPF Santé publique, le nombre de demandes

annuelles de numéro Inami pour un médecin formé à l'étranger est passé de 9,5% en

Flandre en 2011 à 16,3% en 2017. En Communauté française, la

proportion est restée relativement stable, passant de 28,5% à 30,3%. Plus impressionnant: ces

demandes de numéros Inami par des dentistes spécialistes

sont passées de 9,2% d'étrangers en 2011 à 39,6% en 2017, en Flandre.

“En fait, le dossier a évolué favorablement, après 5 années d'immobilisme, quand la Flandre a com-

mencé à réaliser qu'elle était elle-même concernée par ce problème."

Adrien de Marneffe

## "Notre système de santé s'est dégradé"

Georges Dallemagne, qui a exercé au sein de Médecins sans frontières, estime que la forte proportion de médecins formés à l'étranger a un impact sur la qualité des soins donnés. "Il ne s'agit pas

de dire qu'ils n'ont pas leur place dans nos hôpitaux ou qu'ils ne sont pas compétents. Mais certains ne maîtrisent pas bien le français ou le néerlandais, ce qui n'est pas idéal dans la relation avec le patient", assure le Bruxellois. "Surtout, la formation d'un médecin, en Belgique, comporte la question de l'empathie, du respect du malade. Or, on n'a aucun regard ni contrôle sur ces aspects dans la formation des médecins étrangers."

Le remplaçant de Joëlle Milquet sur les listes fédérales à Bruxelles soulève encore un dernier point : l'augmentation des médecins sans agréments. "Ce sont souvent des jeunes, des assistants. Ils représentent 24 % des médecins et sont salariés des hôpitaux, qui les font souvent venir de l'étranger, comme main-d'œuvre médicale à bon prix, pour faire fonctionner nos hôpitaux. Notre système de santé s'est dégradé."

AdM

# Pour De Block, on forme trop de spécialistes en Wallonie

▣ La ministre de la Santé estime que des filtrages seront nécessaires pour l'accès aux études de médecine.

► "En Flandre, on compte 40 % de médecins généralistes, c'est presque assez. En Wallonie de 23 à 27%, ce n'est pas assez, il y a trop de spécialistes", avait lâché voici quelques semaines Maggie De Block (Open-VLD), ministre de la Santé.

"Ce sont les entités fédérées qui décident combien de médecins de chaque spécialité sont formés. Ce sont à eux d'inciter davantage à former de généralistes", rappelle Audrey Dorigo, porte-parole de la ministre.

Maggie De Block avait affirmé qu'elle ne délivrerait plus de numéro Inami supplémentaire aux médecins en l'absence de filtre efficace. "La ministre a toujours dit qu'elle souhaitait trouver une solution durable au dossier des numéros Inami dans l'intérêt

des étudiants et pour la qualité des soins de demain. Elle a mis comme condition que les deux communautés instaurent un filtre efficace à l'entrée des études de base en médecine et en dentisterie mais aussi, voire surtout, qu'ils maintiennent ce filtre efficace", nous précise le cabinet de la ministre.

Des discussions ont été entamées en commission interministérielle santé publique mais elles n'ont pas encore pu aboutir.

Elle émet des réserves quant à la loi adoptée à l'initiative de Catherine Fonck. "La ministre De Block n'a rien contre la limitation du nombre de médecins étrangers pour autant que cela ne conduise pas à d'autres problèmes", nous

précise la porte-parole de la ministre. "Une proposition visant à limiter le nombre de médecins provenant d'hors de l'Union européenne a d'ailleurs été votée le 28 mars 2019. Par rapport à la proposition de M<sup>me</sup> Fonck pour limiter les médecins provenant d'universités européennes : nous ne sommes pas sûrs que cette loi soit compatible avec le droit européen."

**LE CABINET DE BLOCK** ajoute que les principes de l'Union européenne défendent "la libre circulation des personnes". "La Belgique ne peut donc pas empêcher sans raison un médecin qui aurait obtenu son diplôme en Europe de travailler ici sans appliquer la même restriction aux diplômés belges."

AdM